

Zeitschrift: Aînés : mensuel pour une retraite plus heureuse
Herausgeber: Aînés
Band: 5 (1975)
Heft: 7-8

Rubrik: Libres opinions : appartement à louer...

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 13.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

LIBRES OPINIONS

Appartement à louer...

Chaque jour, dans « 24-Heures », on trouve cent à deux cents appartements à louer. Pourquoi donc entend-on souvent dire : « C'est si difficile de trouver un appartement ! » Que signifie ce paradoxe : des appartements qui ne trouvent pas preneurs, et, d'autre part, des gens qui ne découvrent pas d'appartement ?

C'est simple : ceux qui cherchent un appartement ne peuvent pas, la plupart du temps, supporter le loyer des appartements offerts.

Une nouvelle question se pose alors : Pourquoi ne construit-on pas des appartements convenables, dont le loyer soit à la portée de la majorité ?

Parce que la construction sévit en pleine anarchie. On y oublie que la liberté des uns cesse là où commence celle des autres. « Un pour tous, tous pour un », cela n'a plus de sens ici. Le mot d'ordre y est : « Chacun pour soi, et que les plus faibles se débrouillent. »

Alors que voit-on ? On voit disparaître, les uns après les autres, d'anciennes maisons solides, patinées par les ans, qui savent vieillir avec grâce, et glissent leurs fantaisies décoratives désuètes entre les murs de béton qui les encadrent, murs nus et froids que deux ou trois saisons salissent de traînées lépreuses. Que leur manquait-il, à ces demeures ? Une meilleure installation sanitaire ? Un système de chauffage plus pratique ou plus efficace ? Peut-être. Ce n'est même pas sûr. En tout cas, au lieu de les moderniser, on les détruit. Encore une fois : pourquoi ? Parce qu'il y a de gros intérêts en jeu. On ne bâtit pas pour loger le plus de monde possible. On bâtit pour toucher les plus gros intérêts possibles. C'est l'argent qui mène la danse. Il y en a beaucoup, d'argent, et il faut qu'il « travaille ». Bien des propriétaires ne résistent pas à la tentation devant les sommes qu'on leur propose pour qu'ils cèdent un immeuble, dont les locataires, hélas, recevront leur congé...

Et la ronde commence : il faut payer l'immeuble et le terrain ; il faut payer la démolition ; il faut payer la reconstruction ; il faut payer pour tout le temps durant lequel l'argent investi ne produit pas d'intérêt. C'est au moyen de ces données qu'on calculera le montant des loyers. S'étonnera-t-on qu'il soit quasi prohibitif ?

Ailleurs, tous les appartements seront convertis en bureaux : ce sera plus rentable. Et les locataires ? Ils commenceront, eux aussi, la chasse à l'appartement.

Le locataire vraiment pauvre parviendra, avec de la chance, à se loger dans un immeuble subventionné. Mais il y en a moins que de solliciteurs. Et le principe chiffonne un peu le sens démocratique...

Le locataire « moyen » courra d'une adresse à l'autre, souvent en vain. Ou bien il trouvera un appartement minuscule pour un loyer élevé. On l'avertira probablement que la présence d'un chien ou d'un chat est absolument interdite. Il lui arrivera aussi de se voir refuser un appartement parce qu'il a un ou plusieurs enfants : mais oui, cela existe bel et bien ! Si la société se voile facilement la face quand elle doit s'occuper d'avortement, et « tique » même, à l'occasion, parce qu'il s'agit de vulgariser la contraception, ladite société semble se moquer éperdument de savoir où et comment seront logés ces enfants à la naissance desquels elle tient tant !

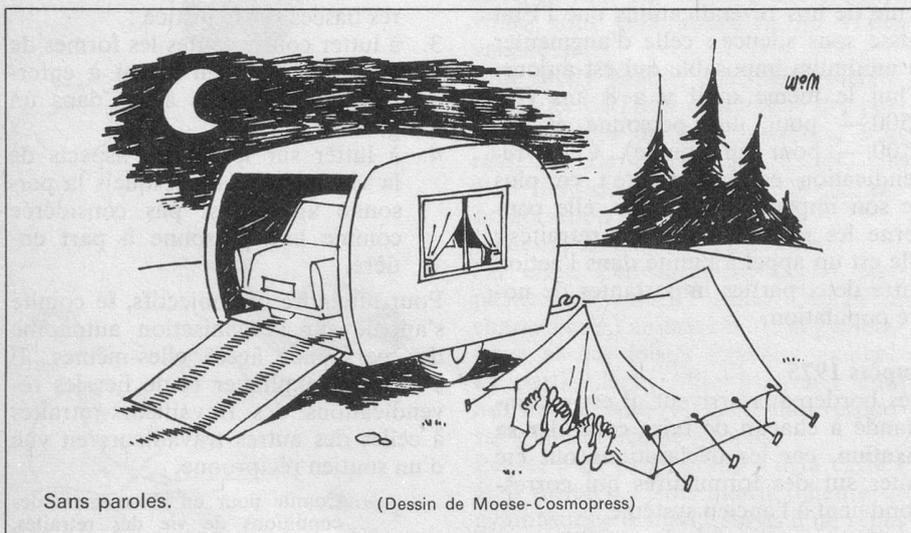
D'ailleurs, il ne manque pas de couples à qui deux salaires sont indispensables pour faire face à un loyer qui déséquilibre le budget. Pour ces couples, un enfant, c'est un salaire en moins et une bouche à nourrir en plus ; c'est donc un luxe... ou une catastrophe !

Si une telle situation concernant le logement ne relève pas de l'anarchie, si elle n'est pas une atteinte cynique à la liberté, comment peut-on la qualifier ?

Car enfin, le droit au logement ne devrait-il pas être un des droits essentiels de l'individu, avec celui de se nourrir et de se vêtir ? Ces droits ne représentent pas un superflu, ils répondent à trois nécessités vitales.

Mais que peut-on faire si le droit des uns dépend du bon ou du mauvais vouloir des autres ? Quand on sait les craintes, les soucis, les difficultés, les fatigues, les peines, les déceptions que suscite à beaucoup le problème du logement (malgré l'aide efficiente d'organismes privés), on se demande s'il ne serait pas opportun d'ôter un peu de liberté aux spéculateurs qui en font un si déplorable usage derrière leur anonymat ! Une loi limitant leurs profits rassurerait tous ceux qui n'ambitionnent pas d'habiter un appartement « haut standing », mais qui fuient les cages à lapins qu'on leur vante, tous ceux qui souhaitent, pour un logis décent, que le loyer n'absorbe pas le quart, parfois le tiers, voire la moitié de leur salaire.

Voici que commence le temps des vaches maigres... Beaucoup d'appartements ne se vendent pas, et ne se vendront pas de sitôt. Beaucoup ne se loueront même pas. La force des choses ramènera-t-elle à la sagesse, malgré eux, ceux que leur conscience ne gêne pas au milieu de leur prospérité ?



Sans paroles.

(Dessin de Moese-Cosmopress)

Georgette Dislaire-Golay